

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placement «FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un actif net de 2 532 137 dinars Tunisien et un bénéfice net de la période de 164 917 dinars Tunisien.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du Fonds. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «OPTIMUM EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Les ratios d'emploi d'actif prévu par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005 n'ont pas été systématiquement respecté durant la période auditée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 28 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016*(Unité : en DT)*

		31/12/2016	31/12/2015
ACTIF	Note		
<u>AC 1 – Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>2 474 522,776</u>	<u>2 404 072,020</u>
a – Actions et droits rattachés		2 061 232,955	2 404 072,020
b - Obligations et valeurs assimilées		413 289,821	-
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>	3.3	<u>71 574,364</u>	<u>19 283,700</u>
a - Placements monétaires			
b – Disponibilités		71 574,364	19 283,700
<u>AC 3 - Créances d'exploitations</u>		585,425	315,179
<u>AC 4 - Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF		2 546 682,565	2 423 670,899
PASSIF			
<u>PA 1- Opérateurs créditeurs</u>	3.6	<u>11 783,178</u>	<u>11 457,953</u>
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>	3.7	<u>2 762,887</u>	<u>4 606,381</u>
TOTAL PASSIF		14 546,065	16 064,334
ACTIF NET			
<u>CP 1 – Capital</u>	3.4	<u>2 484 948,336</u>	<u>2 367 082,355</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>	3.5	<u>47 188,164</u>	<u>40 524,210</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		136,860	153,519
b - Sommes distribuables de l'exercice		47 051,304	40 370,691
ACTIF NET		2 532 136,500	2 407 606,565
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 546 682,565	2 423 670,899

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.2	<u>96 446,885</u>	<u>95 367,260</u>
Dividendes		77 983,280	95 367,260
Revenus des obligations et valeurs assimilées		18 463,605	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.3	2 422,032	1 318,648
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		98 868,917	96 685,908
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.8	-46 919,772	-50 298,182
REVENU NET DES PLACEMENTS		51 949,145	46 387,726
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.9	-4 897,841	-6 017,035
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		47 051,304	40 370,691
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		47 051,304	40 370,691
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		206 731,928	-308 367,552
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-71 343,808	-263 642,439
Frais de négociation de titre		-17 522,139	-2 851,266
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		164 917,285	-534 490,566

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en DT)

	31/12/2016	31/12/2015
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations</u>	<u>164 917,285</u>	<u>-534 490,566</u>
<u>d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	47 051,304	40 370,691
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	206 731,928	-308 367,552
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-71 343,808	-263 642,439
d - Frais de négociation de titres	-17 522,139	-2 851,266
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-40 387,350</u>	<u>-46 580,077</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits d'entrée	-	-
b – Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	124 529,935	-581 070,643
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	2 407 606,565	2 988 677,208
b- en fin de l'exercice	2 532 136,500	2 407 606,565
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début de l'exercice	269 249	269 249
b- en fin de l'exercice	269 249	269 249
VALEUR LIQUIDATIVE	9,404	8,942
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	6,850%	-17,883%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Le fond a été créé le 09 juin 2011 ayant pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance et la BTE ont été désignées distributeur des titres de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

La Banque de Tunisie et des Emirats a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ADMISES A LA COTE :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des bons de trésor assimilables du FCP.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL :

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres et diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2016 à 2 474 522,776 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif
ACTIONS ET DROITS RATTACHES				
ADWYA	14 433	91 641,106	90 639,240	3,56%
AMEN BANK	578	13 649,801	13 992,224	0,55%
ARTES	11 460	90 933,198	90 637,140	3,56%
CARTHAGE CEMENT	38 937	87 578,166	79 742,976	3,13%
CELLCOM	37 000	229 180,078	246 568,000	9,68%
DELICE HOLDING	2 974	39 539,443	46 132,688	1,81%
ENNAKL	9 119	125 752,789	131 313,600	5,16%
EURO CYCLES	3 917	165 381,502	160 217,051	6,29%
ONE TECH HOLDING	28 247	227 578,501	240 381,970	9,44%
SAH	13 352	172 256,921	181 026,416	7,11%
SIMPAR	1 668	68 369,509	73 615,512	2,89%
SOTIPAPIER	43 160	173 986,639	177 042,320	6,95%
SOTRAPIL	16 224	147 559,970	142 625,184	5,60%
SOTUVER	24 000	92 769,505	90 336,000	3,55%
TELNET	41 255	138 021,039	146 207,720	5,74%
UIB	7 111	128 248,000	130 117,078	5,11%
UNIMED	1 881	18 870,257	19 103,436	0,75%
DA ADWYA 1/8 071116	2 192	1 644,000	1 534,400	0,06%
TOTAL		2 012 960,424	2 061 232,955	80,94%
TOTAL ACTIONS ET DROITS RATTACHES		2 012 960,424	2 061 232,955	80,94%
OBLIGATIONS ET DROITS RATTACHES				
BTA				
BTA 10 ANS 6,75% JUILLET 2017	400	407 960,000	413 289,821	16,23%
TOTAL		407 960,000	413 289,821	16,23%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		407 960,000	413 289,821	16,23%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		2 420 920,424	2 474 522,776	97,17%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	8 812 680,222
Titres OPCVM	247 745,490
BTA	407 960,000
	9 468 385,712

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêt courus	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions	9 367 218,380	-	9 296 114,812	-71 103,568
Titres OPCVM	247 745,490	-	247 505,250	-240,240
TOTAL	9 614 963,870	-	9 543 620,062	-71 343,808

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2016, 96 446,885 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Revenus des actions	76 766,440	91 512,260
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	18 463,605	0,000
Revenus des titres OPCVM	1 216,840	3 855,000
	96 446,885	95 367,260

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS ET REVENUS Y AFFÉRENTS:

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2016 à 71 574,364 dinars reparti comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015	% Actif Au 31/12/2016
- Banque	165 135,255	22 984,350	6,48%
- Sommes à l'encaissement	41 558,186	-	1,63%
- Sommes à régler	-135 119,077	-3 700,650	-5,31%
TOTAL GÉNÉRAL	71 574,364	19 283,700	2,81%

Le total du poste « Revenus des placements monétaires » s'élève au 31 décembre 2016 à 2 422,032 dinars et présente le montant des intérêts sur les comptes de dépôt.

	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Revenus sur comptes de dépôt	2 422,032	1 318,648
	2 422,032	1 318,648

3-4. CAPITAL :

	31/12/2016
Capital au 31 décembre 2015	2 367 082,355
Nombre de part	269 249
Nombre de porteurs de parts	244
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-
Autres mouvements	
Frais de négociation de titre	-17 522,139
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	206 731,928
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titre	-71 343,808
Régularisations des sommes non distribuables	-
Capital au 31 décembre 2016	2 484 948,336
Nombre de part	269 249
Nombre de porteurs de parts	244
Taux de rendement	6,850%

3.5 SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2016 s'élèvent à 47 188,164 dinars détaillées comme suit :

Désignations	Résultats d'exploitation	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2015 (report à nouveau)	138,860	-	138,860
Exercice 2016	47 051,304	-	47 051,304
Total	47 188,164	-	47 188,164

3-6. OPERATEURS CREDITEURS:

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2016 à 11 783,178 dinars répartie comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	7 364,485	7 161,218
Distributeur BTE	2 945,795	2 864,487
Dépositaire	736,449	716,124
Distributeur CGF	736,449	716,124
	11 783,178	11 457,953

3-7. AUTRES CREDITEURS DIVERS:

La valeur des autres créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2016 à 2 762,887 dinars répartie comme suit:

	31/12/2016	31/12/2015
Commissaire aux comptes	2 001,756	3 913,261
Etats retenue à la source	1,331	0,009
CMF	211,956	203,656
Impôt à payer	185,236	184,881
Publication CMF	362,608	304,574
	2 762,887	4 606,381

3.8 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs calculées conformément au règlement intérieur du fonds et aux conventions de dépositaire et de commercialisation.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1% HT par an de l'actif net du fonds, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

La CGF perçoit en outre, une commission de surperformance qui est prélevée si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de sur performance est de 10% H.T pour une période de 3 années glissantes, elle est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel du fonds et le rendement minimum exigé.

Le calcul de cette commission est actualisé chaque jour, un abonnement ou une reprise de cet abonnement en cas d'une baisse de la performance est comptabilisé à chaque publication de la valeur liquidative.

La Banque de Tunisie et des Emirats assure les fonctions de dépositaire du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net du fonds avec un minimum de 1 000 DT HT.

Cette rémunération, est réglée trimestriellement à terme échu.

La BTE et la CGF sont les membres du réseau de commercialisation, qui assurent la commercialisation de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

En contrepartie des services du réseau de commercialisation, une commission de distribution de 0,5% (HT) l'an est prélevé sur l'actif net de FCP OPTIMUM EPARGNES ACTIONS, provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative. Cette commission est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 s'élèvent à 46 919,772 dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	29 322,320	31 433,655
Rémunération du distributeur BTE	11 732,960	12 577,767
Rémunération du dépositaire	2 932,246	3 143,380
Rémunération du distributeur CGF	2 932,246	3 143,380
	<u>46 919,772</u>	<u>50 298,182</u>

3.9 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 4 897,841 dinars pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires du commissaire aux comptes	2 029,890	2 823,644
Redevances CMF	2 484,962	2 663,881
Autres frais	382,989	529,510
	<u>4 897,841</u>	<u>6 017,035</u>

NOTE 4 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

<u>Données par part :</u>	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Total des revenus de placements	0,367	0,359	0,399	0,500	0,247
Charges de gestion des placements	-0,174	-0,187	-0,198	-0,196	-0,151
Revenus Nets des placements	0,193	0,172	0,201	0,304	0,096
Autres charges	-0,018	-0,022	-0,027	-0,027	-0,024
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	0,175	0,150	0,174	0,277	0,072
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	0,039
Sommes distribuables de l'exercice	0,175	0,150	0,174	0,277	0,111
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-	-	-	-0,039
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,768	-1,145	1,072	0,286	-0,871
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,265	-0,979	0,008	-0,831	0,553
Frais de négociation de titre	-0,065	-0,011	-0,017	-0,016	-0,018
Plus et moins-value sur titres et frais de négociation (2)	0,437	-2,135	1,063	-0,561	-0,336
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)	0,613	-1,985	1,237	-0,284	-0,264
Résultat non distribuable de l'exercice	0,437	-2,135	1,063	-0,561	-0,336
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	0,572
Sommes non distribuables de l'exercice	0,437	-2,135	1,063	-0,561	0,236
Distribution de dividendes	0,150	0,173	0,278	0,110	0,032
Valeur liquidative	9,404	8,942	11,100	10,141	10,535
Nombre de parts	269 249				
<u>Ratios de gestion des placements :</u>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,89%	1,89%	1,89%	1,89%	1,90%
Autres charges/actif net moyen	0,20%	0,23%	0,26%	0,26%	0,30%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,89%	1,52%	1,65%	2,67%	0,89%
Actif net moyen	2 486 023	2 663 900	2 828 380	2 798 744	2 152 466